



1er syndicat dans le 1er degré au niveau national et départemental

Le SNUipp-FSU m'informe aujourd'hui, je le renforme et me syndique en cliquant sur l'image !

Mail aux écoles du vendredi 1^{er} juillet

Sur notre site : <https://68.snuipp.fr/article/mail-du-vendredi-1er-juillet>

Sommaire :

1. [Mobilisations pour la défense du droit à l'avortement](#)
2. [Stages MIN : attention à la date butoir pour candidater](#)

[Pourquoi adhérer au SNUipp-FSU?](#)

1. [Mobilisations pour la défense du droit à l'avortement](#)

La Cour Suprême des Etats-Unis a décidé de révoquer l'arrêt qui garantissait le droit à l'avortement sur tout son territoire.

A l'échelle internationale, le droit à l'avortement est remis en cause, entravé, voire inexistant dans de nombreux pays, le SNUipp-FSU, avec la FSU, appelle à le reconnaître comme un droit fondamental et à l'inscrire en France dans la constitution. Il soutient la démarche de constitutionnalisation du droit à l'avortement qui vient d'être initiée.

à MULHOUSE,

samedi 2 juillet à 14h, place de la Réunion.

**Venez nombreuses et nombreux soutenir ce rassemblement en solidarité
pour que l'accès et le droit à l'avortement soient garantis pour toutes à travers le monde**

Lire l'article : <https://68.snuipp.fr/article/mobilisations-pour-la-defense-du-droit-a-l-avortement>

Lire le communiqué de presse de la FSU : <https://fsu68.fsu.fr/interdire-le-droit-a-l-avortement-cest-mettre-des-milliers-de-femmes-en-danger-de-mort/>

2. [Stages MIN : attention à la date butoir pour candidater](#)

Les modules de formation d'initiative nationale sont ouverts à l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation pour approfondir leurs compétences, dont les enseignants spécialisés, les enseignants non spécialisés, les PsyEN EDA et EDO, les AESH et autres personnels des établissements scolaires.

La circulaire académique fixant les modalités est arrivée hier dans votre boîte mail.

Attention, la fiche de candidature doit être arrivée au plus tard le 4 juillet chez votre IEN.

[Pourquoi adhérer au SNUipp-FSU?](#)

Tout simplement pour être plus fort collectivement et agir ensemble pour défendre l'école, nos droits et notre métier. C'est aussi être accompagné·e et défendu·e par les représentant·es du personnel du SNUipp-FSU.

66% de la cotisation sont remboursables sous forme de crédit d'impôt.

Alors n'hésite plus, en quelques [clics](#) le tour est joué.

C'est grâce aux cotisations des syndiqué.es que le SNUipp-FSU 68 peut apporter des réponses à tes questions et renforcer le collectif.

*Pour retrouver toutes les informations du SNUipp-FSU 68
Consulte notre [site](#) et abonne-toi à notre page [Facebook](#).*